



Secrétariat
général

Direction
des systèmes
d'information

[Sommaire BO courant](#)[Archives BO](#)[Table des matières cumulée BO](#)[Sommaire RMLR](#)

Décision n° 070004BPC du 5 juin 2007 complétant la décision n° 030001BPC du 20 mai 2003 fixant les situations d'emplois ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes pour le département des Moyens Communs

Bureau de pilotage et de coordination

Vu CIR. n° 030001DRH du 13-02-2003 ; DEC. n° 030017DRH du 13-02-2003 ;
DEC. n° 030001BPC du 20-05-2003.

Art. 1^{er}. - L'article 1 de la décision n° 030001BPC du 20 mai 2003 sus-visée, est complété comme suit :

« *IV - Missions embarquées et de terrain :*

- les personnels des équipes de tournage de l'UPS n° 2841 CNRS Images. »

Art. 2. - Cette décision est applicable à compter du 1^{er} mai 2007 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 juin 2007.

Le secrétaire général,

Alain RESPLANDY-BERNARD

Moyens
Communs

Décision n° 030001 BPC du 20 mai 2003 fixant les situations d'emplois ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes pour le département des Moyens Communs

Le Secrétaire général du Centre national de la recherche scientifique,

- Vu la circulaire n° 030001DRH en date du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;
- Vu la décision n° 030017DRH en date du 13 février 2003 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1 :

Les situations d'emploi et/ou activités susceptibles d'ouvrir droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes pour le département des Moyens Communs sont :

I - Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de services

- Agents en charge de l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données.

II - Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites

- Personnels en charge de travaux, de la maintenance, de la sécurité et de la surveillance des installations, des bâtiments et des sites.

III - Situations administratives exceptionnelles

A) Gestion des sessions du Comité national :

- Personnels en charge des sections du comité national ;
- Personnels en charge de la logistique des sessions.

B) Gestion des salons, colloques ou conférences suivants :

- Le salon de l'éducation et salon du livre ;
- La fête de l'Internet ;
- La fête de la Science ;
- Sciences et Citoyens ;
- Sciences et Décideurs ;
- La Médaille d'Or du CNRS.

C) Gestion des concours en Ile-de-France

Article 2 :

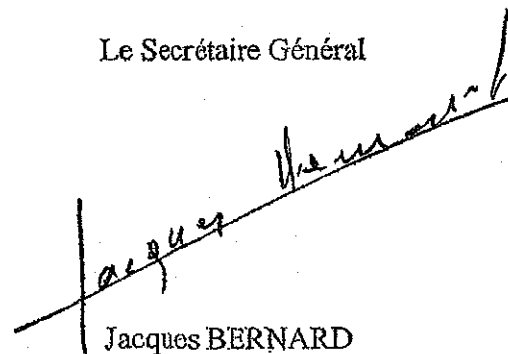
La liste des activités visées à l'article 1 sera actualisée en tant que de besoin par décision du Secrétaire général du CNRS.

Article 3 :

Cette décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2003 et sera diffusée à l'ensemble des structures rattachées au département des Moyens Communs.

Fait à Paris, le **20 MAI 2003**

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Bernard', is written over a horizontal line. The signature is slanted upwards from left to right.

Jacques BERNARD